



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf mars à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 04 mars 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 7
Procuration 2
Votants 9

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE
Marc.

Absents : Mrs RAGUES Christian, ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude

Procurations : RAGUES Christian à PONCELET Jean-Marie, ALBE Jean-Luc
à ESCANDE Renaud

Vote :

Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET GENERAL
ANNEE 2023**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'opération de régularisation pour mise en conformité des comptes administratifs et de gestion et des résultats de clôture de l'exercice 2022 divergeant, et ceux de 2023 concordant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, le 9 mars 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

